

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

*Direction de la recherche
et de l'innovation*

Décision du 19 mars 2014 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche

NOR : DEVD1406867S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la recherche et de l'innovation,
Vu la décision du 7 septembre 1999 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche ;
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et la mise en œuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'écologie et du développement durable ;
Sur proposition du chef du service de la recherche,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme nommé « évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides » a pour objectif le développement des connaissances qui permettront une meilleure prévision de la dispersion des pesticides dans l'environnement et des effets non intentionnels sur les composantes du milieu. En outre, il vise à comprendre les déterminants des changements de pratiques d'usage des pesticides afin de limiter les risques liés à leur utilisation.

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- le ministère en charge de l'écologie ;
- le ministère en charge de l'agriculture ;
- les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- l'Association de coordination technique agricole (ACTA) ;
- les agences de l'eau ;
- l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- Arvalis-Institut du végétal ;
- le Centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre (CETIOM) ;
- la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) ;
- France nature environnement (FNE) ;
- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ;
- l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP) ;
- le président du conseil scientifique du programme ;
- le président du groupe d'experts recherche Écophyto.

Article 3

Le chef du service de la recherche préside le comité d'orientation.

Article 4

La composition du conseil scientifique est la suivante :

Enrique BARRIUSO, INRA-AgroParis Tech.
Carole BARTHELEMY, université de Provence.
Yvan CAPOWIEZ, INRA Avignon.
Thierry CAQUET, INRA Rennes.
Marc CHEVREUIL, EPHE - université Paris-VI.
Luiz Felipe DE ALENCASTRO, EPFL Lausanne.
James DEVILLERS, CTIS.
Igor DUBUS, Footways.
Fabien GIRANDOLA, université de Provence.
Véronique GOUY, IRSTEA Lyon.
Laurence GUICHARD, INRA Grignon.
Alexandra LANGLAIS-HESSE, université de Rennes.
Charles-René MANCEAU, ANSES.
Jean-François MASFARAUD, université de Metz.
Marielle MONTGINOUL, IRSTEA Montpellier.
Alexandre PERY, INERIS.
Sabine STACHOWSKI-HABERKORN, IFREMER.
Sophie THOYER, Montpellier Supagro.
Éric THYBAUD, INERIS.
André YEBAKIMA, CG 972.

Leur mandat est de trois ans renouvelable une fois.

Article 5

M. Charles-René MANCEAU, directeur de la santé végétale à l'ANSES, est nommé président du conseil scientifique.

Article 6

Le secrétariat du comité d'orientation et du conseil scientifique est assuré par la mission biodiversité et gestion durable des milieux du service de la recherche, en particulier par le chargé de mission responsable du suivi et du pilotage du programme, éventuellement avec l'appui de l'organisme chargé de l'animation scientifique du programme.

Article 7

Le comité d'orientation pourra constituer en son sein une commission permanente.

Article 8

La présente décision annule et remplace la décision du 7 septembre 1999.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 mars 2014.

L. TAPADINHAS